

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 02/02/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant le renouvellement de l'exploitation de la carrière "Le Padé" à Campbon (44) Numéro Onagre : 2022-11-14a-01150	Bénéficiaires : Société des carrières de Campbon (SOCAC)	Avis : Défavorable
-------------------------	---	---	-----------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Lissotriton helveticus* Triton palmé
- *Podarcis muralis* Lézard des murailles
- *Natrix helveticus* Couleuvre helvétique
- *Falco peregrinus* Faucon pèlerin

Échanges

Le CSRPN souhaite savoir si la création des mares est prévue avant le déplacement des espèces et si leur fonctionnalité sera vérifiée en amont ?

Le porteur de projet indique que les mares seront mises en place plusieurs mois avant la destruction des bassins concernés. Il est prévu que le bureau d'étude Ouest Aménagement réalise des suivis de chantiers pour faire des ajustements et réaménagements si nécessaire.

Le CSRPN indique qu'il aurait été intéressant, voire nécessaire, d'avoir un tableau synthétique des pertes et des gains dans le dossier.

Sur la cartographie finale du projet le merlon sud semble être en partie remplacé par une piste hors, la Bouscarle de Cetti et le Lézard vert y ont été inventoriés et ne font pas partie du dossier de demande de dérogation.

Le porteur de projet précise que la piste sera à la limite du remblai, le merlon est évité.

Le CSRPN précise qu'il est nécessaire d'intégrer au cerfa les espèces de reptiles et amphibiens pour prendre en compte le risque de destruction en phase chantier.

Le CSRPN note qu'il est indiqué dans les inventaires que la Vipère péliade et la Coronelle lisse sont fortement suspectées, mais elles ne sont plus évoquées dans la suite de dossier alors qu'il y a des enjeux patrimoniaux sur ces espèces dans la région.

Le CSRPN demande comment ont été réalisés les diagnostics flore et invertébrés ? Le nombre d'espèces, les listes établies pour la partie phytosociologique amènent à s'interroger sur les méthodes d'analyse et d'inventaire.

Le CSRPN note que la mesure compensatoire pour le Faucon pèlerin est prévue sur l'église de La Chapelle Launay, soit à un peu plus de 3 km du site. Des pylônes électriques sont présents à proximité du site, soit plus proche que la mesure compensatoire envisagée, les utiliser pour la compensation permettrait d'augmenter les chances de succès de celle-ci. Le CSRPN demande donc pourquoi ces pylônes n'ont-ils pas été retenus ? Il souhaite également savoir la durée prévue pour le comblement du site ?

Le porteur de projet indique que le remblaiement atteindra la cote du site de nidification dans 15 à 20 ans. Pour la réalisation de la mesure compensatoire sur le pylône, il y a eu un refus d'Enedis sur la signature d'une convention. Ils pourront cependant reprendre contact avec ces derniers.

Le CSRPN note que les inventaires datent de 2018, il aurait été intéressant de faire une réactualisation pour vérifier que les habitats n'ont pas évolué, cela ayant des effets sur les surfaces de compensation à réaliser.

Délibération

Le CSRPN constate la mauvaise qualité et l'insuffisance des inventaires. Les enjeux semblent mal déterminés voire sous estimés, il est donc difficile de réaliser le bilan perte-gain indispensable à la définition des enjeux et de la séquence ERC. Le site est sur la zone de présence de la Vipère péliade, il est surprenant que cette espèce n'ait pas été observée. Une analyse a minima des enjeux sur le secteur est nécessaire (les surfaces d'études ne sont pas définies et explicitées).

Le document ne permet pas d'avoir une analyse suffisante du site étudié.

Il y a un manque d'éléments pour se prononcer, d'autant plus que l'exploitation aura ensuite lieu sur 30 ans.

Le CSRPN regrette également que la mesure compensatoire pour le faucon Pèlerin soit réalisée à 3 km du site plutôt que sur le pylône électrique proche.

Le CSRPN propose donc un avis défavorable sur ce dossier au regard de son incomplétude. Le CSRPN demande que le dossier lui soit à nouveau présenté lorsqu'il aura été complété.

Le 16/02/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.